

**NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES  
APPELÉS À ÊTRE L'ÉGLISE UNE  
PORTO ALEGRE - 2006**

---

*Les Assemblées successives du COE ont adopté des textes qui proposaient une vision – ou précisaient les qualités – de « l'unité que nous recherchons »<sup>1</sup>. Dans la ligne de ces documents, la Neuvième Assemblée réunie à Porto Alegre a adopté le texte ci-dessous en invitant les Églises à poursuivre leur pèlerinage commun et à franchir ainsi une nouvelle étape en direction de la pleine unité visible.*

*Cette Invitation aux Églises les appelle à poursuivre un double objectif : (a) énoncer ce que les Églises, au stade actuel de leur cheminement œcuménique, peuvent dire ensemble sur certains aspects importants de l'Église ; (b) inviter les Églises à relancer leurs conversations – qui doivent se conforter mutuellement tout en restant ouvertes et prospectives – sur la qualité et le degré de leur communauté fraternelle et de leur communion, ainsi que sur les sujets qui les divisent encore<sup>2</sup>.*

**Appelés à être l'Église une  
Renouveler notre engagement à rechercher l'unité  
et à approfondir le dialogue  
Une invitation adressée aux Églises**

**I**

1. Nous, délégués à la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, remercions le Dieu trinitaire, Père, Fils et Saint Esprit, qui a amené nos Églises à établir entre elles un contact et un dialogue vivants. Par la grâce de Dieu, il nous a été permis de rester ensemble, même lorsque cela n'était pas facile. Des efforts considérables ont été faits pour surmonter nos divisions. Nous sommes « une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit »<sup>3</sup>. Nous réaffirmons que « le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est de s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie »<sup>4</sup>. Nos divisions persistantes sont autant de blessures réelles infligées au corps du Christ, et la mission de Dieu dans le monde en souffre.

2. Les Églises membres de la communauté fraternelle du COE demeurent engagées les unes à l'égard des autres sur la voie qui mène à la *pleine unité visible*. Cet engagement est un don de notre Seigneur miséricordieux. L'unité est à la fois un don et un appel de Dieu. Nos Églises ont affirmé que l'unité pour laquelle nous prions et œuvrons et que nous espérons est « une *koinonia* qui est donnée et s'exprime dans la confession commune de

la foi apostolique, dans une vie sacramentelle commune à laquelle nous accédons par un seul baptême et que nous célébrons ensemble en une seule communauté eucharistique, dans une vie vécue ensemble dans la reconnaissance mutuelle et la réconciliation des membres et des ministères ; elle s'exprime enfin dans la mission par laquelle nous devenons ensemble témoins de l'Évangile de la grâce de Dieu auprès de tous et au service de la création tout entière »<sup>5</sup>. Une telle *koinonia* doit s'exprimer en chaque lieu et au travers d'une relation conciliaire d'Églises en différents lieux. Nous avons beaucoup à faire encore, nous qui, ensemble, cherchons à comprendre ce que signifient l'unité et la catholicité, ainsi que l'importance du baptême.

## II

3. Nous confessons l'Église une, sainte, catholique et apostolique, pour reprendre les termes du Symbole de Nicée-Constantinople (381). L'unicité de l'Église est une image de l'unité du Dieu trinitaire dans la communion des Personnes divines. La Sainte Écriture nous présente la communauté chrétienne comme le corps du Christ dont la diversité et l'interdépendance des membres sont essentielles à son intégrité : « Il y a diversité de dons de la grâce, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité de modes d'action, mais c'est le même Dieu qui, en tous, met tout en œuvre. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien de tous » (1 Co 12,4-7)<sup>6</sup>. Ainsi, en tant qu'elle est peuple de Dieu, corps du Christ et temple de l'Esprit Saint, l'Église est appelée à manifester son *unicité dans la riche diversité*.

4. En tant qu'elle est communion de croyants, l'Église est créée par la Parole de Dieu : c'est en effet en écoutant la *proclamation de l'Évangile* que s'éveille la foi, par l'opération du Saint Esprit (Rm 10,17). Étant donné que la Bonne Nouvelle proclamée pour éveiller la foi est la Bonne Nouvelle transmise par les apôtres, l'Église créée par elle est *apostolique*. Bâtie sur les fondations des apôtres et des prophètes, l'Église est la maison de Dieu, un temple *saint* où l'Esprit vit et agit. Par la puissance de l'Esprit Saint, les croyants édifient progressivement un temple saint dans le Seigneur (Ep 2,21-22)<sup>7</sup>.

5. Nous affirmons que la foi apostolique de l'Église est une, tout comme le corps du Christ est un. Pourtant, il peut légitimement exister des formulations différentes de la foi de l'Église. La vie de l'Église, en tant que vie nouvelle en Christ, est *une* ; pourtant, elle s'édifie par le moyen de charismes et ministères différents. L'espérance de l'Église est une ; pourtant, celle-ci s'exprime dans des espoirs humains différents. Nous reconnaissons qu'il y a des points de départ ecclésiologiques différents et toute une gamme de conceptions sur la relation entre l'Église et les Églises. Certaines de ces différences sont des expressions de la grâce et de la bonté de Dieu : il s'agit de les discerner dans la grâce de Dieu, avec l'aide de l'Esprit Saint. D'autres différences divisent l'Église ; il s'agit de les surmonter par les dons de l'Esprit que sont la foi, l'espérance et l'amour, de façon que la séparation et l'exclusion n'aient pas le dernier mot. Le dessein de Dieu est de « mener les temps à leur accomplissement, réunir l'univers entier sous un seul chef » (Ep 1,10), en réconciliant les divisions entre les êtres humains. Dans l'amour, Dieu appelle son peuple au discernement et au renouveau sur le chemin qui mène à la plénitude de la *koinonia*.

6. La *catholicité* de l'Église exprime la plénitude, l'intégrité et la totalité de sa vie en Christ, par l'Esprit Saint, en tous lieux et en tous temps. Ce mystère s'exprime dans chaque communauté de fidèles baptisés dans laquelle la foi apostolique est confessée et vécue, l'Évangile est proclamé et les sacrements sont célébrés. Chaque Église est l'Église

catholique et non pas seulement une partie d'elle. Chaque Église est l'Église catholique, mais elle n'en est pas la totalité. Chaque Église réalise sa catholicité lorsqu'elle est en communion avec les autres Églises. Nous affirmons que la catholicité de l'Église s'exprime de la manière la plus visible dans le partage de la sainte communion et dans un ministère mutuellement reconnu et réconcilié.

7. Les relations entre Églises sont dynamiquement interactives. Toutes les Églises sont, individuellement, appelées à donner les unes aux autres, à recevoir les unes des autres et à *se rendre mutuellement des comptes*. Chaque Église doit prendre conscience de tout ce qui, dans sa vie, est provisoire, et avoir le courage de l'admettre face à d'autres Églises. Même aujourd'hui, alors que le partage eucharistique n'est pas toujours possible, les Églises divisées se rendent mutuellement des comptes et expriment des aspects de la catholicité lorsqu'elles prient les unes pour les autres, partagent des ressources et s'entraident en cas de besoin, prennent des décisions ensemble, œuvrent ensemble pour la justice, la réconciliation et la paix, admettent leur obligation de s'expliquer sur leurs manières respectives d'être disciples conformément aux promesses du baptême, et poursuivent le dialogue en dépit de leurs divergences, refusant de dire : « Je n'ai pas besoin de vous » (1 Co 12,21). Tout ce qui nous sépare nous appauvrit.

### III

8. Tous ceux qui ont été baptisés en Christ sont unis avec Christ dans son corps : « Par le baptême, en sa mort, nous avons donc été ensevelis avec lui, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions nous aussi une vie nouvelle. » (Rm 6,4) Dans le baptême, l'Esprit confère la sainteté du Christ aux membres du Christ. Le baptême qui fait entrer en union avec le Christ appelle les Églises à être ouvertes et honnêtes les unes à l'égard des autres, même lorsque c'est difficile : « Mais, confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ. » (Ep 4,15) Le baptême octroie aux Églises à la fois la liberté et la responsabilité de tendre vers la proclamation commune de la Parole, la confession de la seule foi, la célébration d'une seule eucharistie et le partage complet d'un seul ministère. Certaines Églises qui n'observent pas le rite du baptême d'eau partagent néanmoins l'expérience spirituelle de la vie en Christ<sup>8</sup>.

9. Notre appartenance commune au Christ par le baptême au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit appelle les Églises à cheminer ensemble et les en rend capables, même lorsqu'elles sont en désaccord. Nous affirmons qu'il y a un seul baptême, tout comme il y a un seul corps et un seul Esprit, une seule espérance à laquelle nous sommes appelés, un seul Seigneur, une seule foi, un seul Dieu et Père de tous (cf. Ep 4,4-6). Dans la grâce de Dieu, le baptême manifeste cette réalité que *nous appartenons les uns aux autres*, même si certaines Églises ne sont pas encore en mesure de reconnaître les autres comme Église au plein sens du terme. Nous rappelons les termes de la Déclaration de Toronto dans laquelle les Églises membres du COE reconnaissent que « l'appartenance à l'Église du Christ s'étend au-delà du corps de leurs fidèles. Elles cherchent donc à établir un contact vivant avec ceux qui, hors de leurs rangs, confessent la Seigneurie de Jésus Christ »<sup>9</sup>.

### IV

10. En tant qu'elle est la création de la Parole et de l'Esprit de Dieu, l'Église est un mystère, un signe et un instrument de ce que Dieu veut pour le salut du monde. La grâce

de Dieu s'exprime dans la victoire sur le péché – une victoire donnée par le Christ – ainsi que dans la guérison et l'intégrité de l'être humain. Le royaume de Dieu peut se percevoir dans une *communauté réconciliée et réconciliatrice* appelée à la sainteté : une communauté qui s'efforce de surmonter les discriminations qui s'expriment dans des structures sociales de péché, et de travailler à la guérison des divisions dans sa propre vie et à la guérison et l'unité dans la communauté humaine. L'Église participe au ministère réconciliateur du Christ, qui s'est dépouillé lui-même, lorsqu'elle accomplit sa mission, affirmant et renouvelant l'image de Dieu dans toute l'humanité et œuvrant avec tous ceux qu'une marginalisation économique, politique et sociale a privés de leur dignité humaine.

11. La mission fait partie intégrante de la vie de l'Église. Dans sa mission, l'Église exprime sa vocation de proclamer l'Évangile et d'offrir le Christ vivant à la création tout entière. Dans leur vie, les Églises se trouvent en contact avec des adeptes d'autres religions et d'idéologies de notre temps. Étant un instrument de Dieu, Seigneur souverain de toute la création, l'Église est appelée à dialoguer et à collaborer avec eux de façon que sa *mission* mène toutes les créatures au bien, et la terre au bien-être. Toutes les Églises sont appelées à lutter contre le péché dans toutes ses manifestations, tant en elles qu'autour d'elles, ainsi qu'à collaborer avec d'autres pour combattre l'injustice, atténuer la souffrance humaine, vaincre la violence et assurer la plénitude de vie à tous les êtres humains.

## V

12. Depuis sa création, le Conseil œcuménique des Églises a toujours été un instrument privilégié par lequel des Églises ont pu s'écouter et se parler mutuellement, discuter de problèmes auxquelles elles-mêmes sont confrontées et qui menacent le monde. Au travers de dialogues bilatéraux et multilatéraux, les Églises participant au mouvement œcuménique ont également discuté des questions qui les divisent. Et pourtant, les Églises n'ont pas toujours admis leur *responsabilité mutuelle* les unes à l'égard des autres, ni toujours reconnu qu'elles doivent rendre compte, les unes aux autres, de leur foi, de leur vie et de leur témoignage ainsi que préciser les facteurs qui les divisent encore. Étant donné l'expérience de la vie que nous partageons déjà et les résultats obtenus dans les dialogues multilatéraux et bilatéraux, nous pensons qu'il est temps de prendre des mesures concrètes ensemble.

13. En conséquence, la Neuvième Assemblée appelle le Conseil œcuménique des Églises à continuer à faciliter des *conversations en profondeur* entre différentes Églises. Nous invitons également toutes nos Églises à l'exercice difficile qui consiste à rendre honnêtement compte de la relation existant entre la foi et la constitution qui leur sont propres, et la foi et la constitution des autres. Chaque Église est invitée à exprimer clairement les principes qui déterminent sur le fond, ou même qui nuancent dans la forme, ses relations avec les autres Églises. C'est en se communiquant honnêtement ce qu'elles ont en commun mais aussi ce qui les sépare et les différencie que les Églises pourront mieux acquérir les éléments qui contribuent à l'établissement de la paix et à l'édification de la vie en commun.

14. Dans la perspective du but de la pleine unité visible, les Églises sont appelées à se pencher sur des questions qui reviennent régulièrement, en adoptant des méthodes nouvelles et mieux ciblées. Parmi les *questions que les Églises doivent étudier* en permanence, on citera notamment celles-ci :

- a. Dans quelle mesure votre Église discerne-t-elle l'expression fidèle de la foi apostolique dans sa vie, sa prière et son témoignage et dans ceux d'autres Églises ?
- b. Sur quels points votre Église perçoit-elle la fidélité au Christ dans la foi et la vie d'autres Églises ?
- c. Votre Église reconnaît-elle une structure commune d'initiation chrétienne, fondée sur le baptême, dans la vie d'autres Églises ?
- d. Pourquoi votre Église estime-t-elle qu'il est nécessaire, admissible ou impossible de partager la Sainte Cène avec les membres d'autre Églises ?
- e. Selon quelles modalités votre Église est-elle en mesure de reconnaître les ministères ordonnés d'autres Églises ?
- f. Dans quelle mesure votre Église peut-elle partager la spiritualité d'autres Églises ?
- g. De quelle manière votre Église est-elle prête à s'associer à d'autres Églises pour s'attaquer à des problèmes tels que les hégémonies politiques et sociales, la persécution, l'oppression, la pauvreté et la violence ?
- h. Dans quelle mesure votre Église est-elle prête à participer à la mission apostolique avec d'autres Églises ?
- i. Dans quelle mesure votre Église participe-t-elle avec d'autres Églises à la formation religieuse et à l'éducation théologique ?
- j. Dans quelle mesure votre Église peut-elle participer pleinement à la prière avec d'autres Églises ?

En abordant ces questions, les Églises seront mises au défi de distinguer des domaines de renouveau dans leur propre vie, et de nouvelles occasions d'approfondir leurs relations avec les Églises d'autres traditions.

## VI

15. Nos Églises *font route ensemble* dans la conversation et l'action commune, avec la certitude que le Christ ressuscité continuera à se révéler, comme il l'a fait en rompant le pain à Emmaüs, et qu'il dévoilera le sens profond de la communauté fraternelle et de la communion (Lc 24,13-35). Prenant acte des progrès accomplis dans le mouvement œcuménique, nous encourageons nos Églises à continuer d'avancer sur ce chemin ardu mais joyeux, mettant notre confiance en Dieu le Père, Fils et Saint Esprit, dont la grâce transforme en fruits de communion les efforts que nous faisons pour parvenir à l'unité.

*Écoutons ce que l'Esprit dit aux Églises !*

---

<sup>1</sup> Cette invitation adressée aux Églises a été rédigée, à la demande du Comité central du COE (2002), dans le cadre d'un processus organisé par la Commission de Foi et Constitution du COE. La première version de ce texte fut rédigée à Nicosie, Chypre, en mars 2004. Suite aux nombreux commentaires et remarques des organes exécutifs du COE de la Commission de Foi et Constitution et du Comité directeur de la Commission spéciale, ce texte a été révisé lors d'une seconde réunion qui s'est tenue à Nicosie en mai 2005. Au nom du COE, Foi et Constitution tient à remercier l'Église de Chypre qui a bien voulu accueillir

---

ces réunions préparatoires. La Commission permanente de Foi et Constitution a procédé à une ultime révision de ce texte lors de la réunion qu'elle a tenue à Aghios Nikolaos, Crète, en juin 2005.

<sup>2</sup> Pour le bon déroulement de ce processus, Foi et Constitution a rédigé et envoyé aux Églises un nouveau document d'étude intitulé « La nature et la mission de l'Église – Vers une déclaration commune », document de Foi et Constitution n° 198.

<sup>3</sup> Base du COE (Constitution, art. I).

<sup>4</sup> Fonctions et buts du COE (Constitution, art. III).

<sup>5</sup> « L'unité de l'Église en tant que *koinonia* : don et vocation », Déclaration de Canberra, 2.1.

<sup>6</sup> Les citations bibliques sont tirées de la TOB (Traduction œcuménique de la Bible).

<sup>7</sup> *La nature et la mission de l'Église*, § 23.

<sup>8</sup> Cf. « L'unité de l'Église en tant que *koinonia* : don et vocation », Déclaration de Canberra, 3.2.

<sup>9</sup> Déclaration de Toronto, IV.3.

Source :

*documentation-unitedeschretiens.fr*